

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/07/2018
Reçu en préfecture le 12/07/2018
Affiché le
ID : 029-212901250-20180704-04072018_08-DE

L'an deux mil dix-huit, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PHILIPPE, Maire.

**MAIRIE
29390 LEUHAN**

Présents : PHILIPPE Christian, LE ROUX Michel, LE DU Guy, QUEMERE Martine, BOURHIS Pascal, BARRE Christophe, MARCHADOUR Annick, JAFFRE Marc, QUEIGNEC Patrick, YAOUANC Daniel, TROALEN Michelle, MEVELLEC Denise, DUIGOU Myriam

Procuration de Monsieur Corentin MARCHAND à Madame Martine QUÉMÉRÉ

Convocation :
le 29 juin 2018

Madame Martine QUEMERE est nommée secrétaire.

Nombre de conseillers :

en exercice : 14
présents : 13
votants : 14

OBJET: Marché entretien et grosses réparations à la voirie communale, programme 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 21 avril 2018 les communes de Coray et Leuhan ont décidé de créer un groupement de commandes en matière de voirie en application de l'article 8 du Code des marchés publics.

L'entretien et les grosses réparations à la voirie communale, programme 2018, ont fait l'objet d'un Marché.

Deux entreprises ont répondu et la commission d'appel d'offres a retenu la Société EUROVIA de QUIMPER pour un montant de 34 066.70 Euros H.T pour le marché de base, 15 357.50 € pour l'option 1, 20 298 € H.T pour l'option 2 et 5199 € H.T pour l'option 3. Les options 2 et 3 seront validées suivant les conditions d'acceptation financières de la commune de Roudouallec.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal entérine cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian PHILIPPE

